

# MATERNITÉ

L'arrivée d'un enfant est un moment précieux mais peut aussi devenir une source d'angoisse. Grâce aux garanties maternité de MMJ Assistance, bénéficiez d'un accompagnement et d'un soutien afin de vivre au mieux cet événement.

## Comment mon assistance peut-elle m'aider ?

### En cas :

**D'accouchement entraînant un séjour à la maternité de moins de 8 jours,**  
**d'accouchement entraînant un séjour prolongé à la maternité de plus de 8 jours,**  
**de naissance d'un enfant grand prématuré,**  
**de naissance multiple :**

- Aide à domicile pour la réalisation des tâches quotidiennes.
- Prise en charge des enfants (<16 ans).
- Conduite à l'école.
- Transport en taxi à la sortie de la maternité en cas de séjour prolongé de plus de 8 jours.

### Votre assistance va plus loin :

- Acquisition des gestes premier enfant à la naissance ou à l'adoption du premier enfant.



SOLÈNE, 39 ANS

*« Au terme de ma troisième grossesse, tout ne s'est pas passé comme prévu. J'ai dû prolonger mon séjour à la maternité et il était difficile pour mon conjoint d'être à mes côtés tout en gérant nos deux aînées et les tâches du quotidien. MMJ Assistance a été très présente nous permettant de traverser au mieux cette période. »*

# L'ESSENTIEL À RETENIR

## Quels délais respecter ?

### 7 JOURS POUR LA GARANTIE AIDE MÉNAGÈRE.

Sauf cas fortuit ou cas de force majeure, vous devez effectuer votre demande d'assistance dans les 7 jours à la compter de la date de sortie de la maternité.

### 15 JOURS POUR LES AUTRES GARANTIES.

Sauf cas fortuit ou cas de force majeure, vous devez effectuer votre demande d'assistance dans les 15 jours à compter de la date de la sortie de la maternité.

## Qui peut en bénéficier ?

Vous, en qualité d'adhérent MMJ, ainsi que votre conjoint, partenaire lié par un PACS, concubin.



## FAIRE APPEL AU SERVICE 7J/7 ET 24H/24

1

Composer le

**05 49 34 80 06**

24H/24 - 7J/7

2

Un chargé d'assistance fera, avec vous, le point sur votre situation et vous proposera les solutions les plus adaptées, dans le respect de votre contrat.



*Cette fiche d'information constitue un résumé des garanties, les conditions précises d'attribution et d'intervention étant détaillées dans la notice d'information.*